

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Avis donné par

Nom / société / organisation : Les Verts suisses

Abréviation de la société / de l'organisation : Grüne

Adresse : Waisenhausplatz 21

Personne de référence : Gaëlle Lapique, secrétaire politique

Téléphone : 031 326 66 07

Courriel : gaelle.lapique@gruene.ch

Date : 12 septembre 2014

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire !
2. Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision/Protéger un document/Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.
3. Utilisez une ligne par article, alinéa et lettre ou par chapitre du rapport explicatif.
4. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au 12 septembre 2014 aux adresses suivantes : dm@bag.admin.ch et tabak@bag.admin.ch
5. Le champ « nom/société » n'est pas obligatoire.

Nous vous remercions de votre collaboration!

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Table des matières

Remarques générales	3
Rapport explicatif (excepté chap. 2 « Commentaire »)	6
Rapport explicatif : chap. 2 « Commentaire »	10
Projet de loi sur les produits du tabac	13
Notre conclusion	19
Annexe: Guide pour insérer de nouvelles lignes	20

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Remarques générales

nom/société	remarque / suggestion :
Grüne	Les Verts suisses tiennent tout d'abord à saluer la création d'une loi spécifique sur les produits du tabac et en approuvent la direction générale. Les améliorations apportées par cet avant-projet par rapport aux dispositions actuelles sont à saluer. Cependant, ils regrettent la prudence du Conseil fédéral en termes de restrictions de la publicité et du parrainage. Ils appellent de leurs vœux une interdiction généralisée de la publicité car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra notamment réduire l'entrée en consommation chez les jeunes. Les Verts demandent également que cette nouvelle loi prévoit l'introduction d'un système de contrôle de traçabilité complet et indépendant. Pour les Verts, cet avant-projet est donc lacunaire et invitent le Conseil fédéral à le renforcer afin qu'il puisse remplir les objectifs de santé publique fixés.
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	
Grüne	

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Rapport explicatif (excepté chap. 2 « Commentaire des dispositions »)

nom/société	chap. n°	remarque / suggestion :
Grüne	1.2.2	<p>1. Cigarette électronique</p> <p>Les Verts saluent le fait que la cigarette électronique soit associée aux produits du tabac et fasse également l'objet de réglementations. En effet, même si ces cigarettes ne s'avéraient pas être nocives pour la santé des fumeurs et des non-fumeurs, il existe un risque que leur consommation encourage le passage à la consommation de tabac chez les enfants et les jeunes (imitation du geste).</p>
Grüne	1.2.3 1.2.4 1.2.5	<p>2. Publicité et parrainage</p> <p>Les Verts soutiennent les objectifs poursuivis par cette nouvelle loi, à savoir réduire la consommation de produits du tabac et limiter les effets nocifs liés à leur consommation. Cependant, sans des mesures plus étoffées dans les domaines de la publicité et du sponsoring, le Conseil fédéral ne pourra pas répondre de manière efficace à ces objectifs – notamment en terme de protection de la jeunesse. En ce sens, cette loi est lacunaire : la publicité et le parrainage de manifestations culturelles et sportives doivent être interdits. Si cette proposition ne devait pas être retenue par le législateur, les Verts demanderont alors des restrictions plus strictes que celles proposées actuellement. La publicité sur les lieux de vente devrait notamment être interdite (voir entre autres les prises de position de la Ligue pulmonaire suisse et d'Addiction suisse). La même attitude devrait prévaloir pour l'interdiction du parrainage en général, et non uniquement pour les événements à caractère international.</p> <p>Publicité et parrainage sapent non seulement la motivation de ceux qui désirent arrêter de fumer, mais rendent également la consommation du tabac attractive auprès des jeunes, ce qui facilite leur « passage à l'acte ». Les jeunes continuent en effet de constituer la cible principale des stratégies marketing de l'industrie du tabac en Suisse, comme le montre une étude de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme. Ce rapport conclut que « si une personne n'a pas commencé de fumer à l'âge de 21 ans, il est peu probable qu'elle devienne un jour un fumeur régulier » ('Marketing et publicité pour les produits du tabac – Nouveaux éléments Vue d'ensemble des mesures légales et leur efficacité', CFPT, 2011). Il convient donc de tout faire pour retarder et empêcher le début de la consommation.</p> <p>Deuxièmement, des limitations purement partielles de la publicité n'entraîneront pas une réduction du marketing et des offres promotionnelles, mais uniquement une réorientation de ces efforts vers les lieux encore autorisés, telles que les lieux de vente (qui représentent déjà aujourd'hui près de la moitié de l'effort publicitaire total).</p> <p>Ainsi, pour les Verts, les propositions contenues dans l'avant-projet vont dans la bonne direction mais restent insuffisantes – notamment pour protéger les enfants et les jeunes. C'est pourquoi ils demandent une interdiction de toutes les formes de publicité en</p>

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

		faveur du tabac, de promotion et de parrainage, comme le préconise d'ailleurs l'OMS.
Grüne	-	<p>3. Introduction d'un système de traçabilité</p> <p>Les Verts demandent que des mesures permettant de lutter contre le commerce illicite de produits du tabac soient introduites dans cette nouvelle loi : l'introduction d'un système d'étiquetage et de traçabilité complet doit donc être prévue par cette nouvelle loi (système « Track & Trace »). Un tel système de surveillance et de contrôle de la chaîne d'approvisionnement offre aux consommateurs des informations sur l'origine des produits utilisés, sur le fabricant et le lieu de fabrication, sur l'itinéraire du produit, etc. Il permet au final une meilleure protection des consommateurs face aux cigarettes de contrefaçons et de mieux lutter contre le commerce illicite. Ce contrôle devrait être mené par des organisations indépendantes de l'industrie du tabac pour garantir une procédure transparente.</p>
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Rapport explicatif : chap. 2 « Commentaire des dispositions »

nom/société	art.	remarque / suggestion :
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		
Grüne		

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Avant-projet de loi sur les produits du tabac				
nom/société	art.	al.	let.	remarque / suggestion :
Grüne	-	-	-	Quant aux commentaires par article, nous rejoignons les remarques et amendements détaillés dans les prises de position de la Ligue pulmonaire suisse, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme, la Ligue suisse contre le cancer, la Fondation suisse de Cardiologie, Addiction Suisse et la Fachverband Sucht, ainsi que SICPA pour les détails liés aux questions de traçabilité.
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				
Grüne				

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Grüne				
-------	--	--	--	--

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

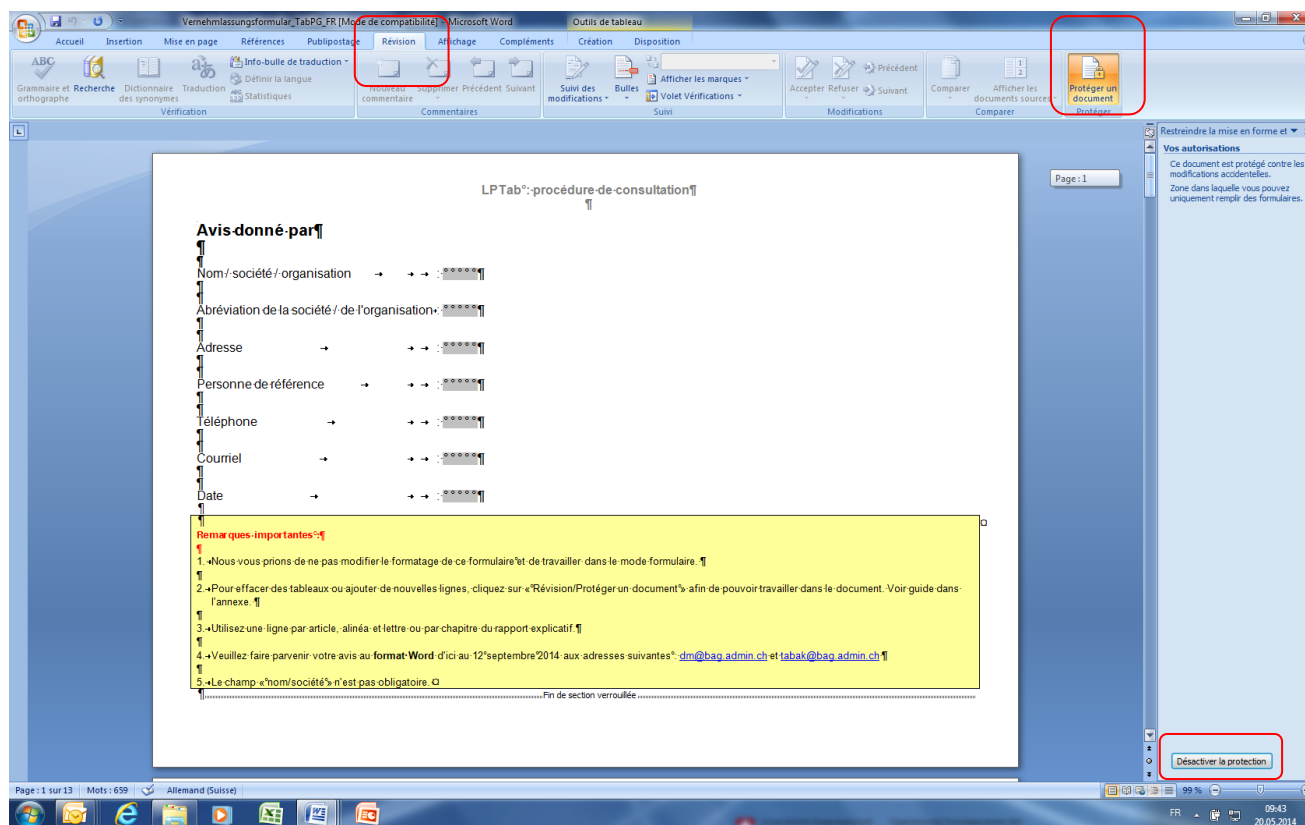
Notre conclusion	
<input type="checkbox"/>	Acceptation
<input checked="" type="checkbox"/>	Propositions de modifications / réserves
<input type="checkbox"/>	Remaniement en profondeur
<input type="checkbox"/>	Refus

Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

Annexe: Guide pour insérer de nouvelles lignes

1. Désactiver la protection du document
2. Insérer des lignes avec « Copier – Coller »
3. Réactiver la protection du document

1 Désactiver la protection du document



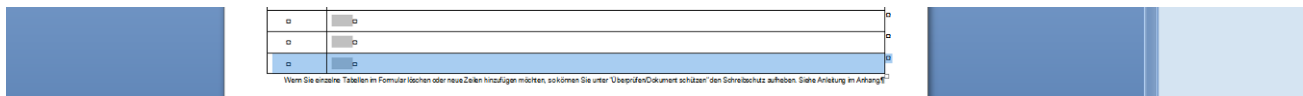
Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation

2 Insérer de nouvelles lignes

Sélectionner une ligne entière incluant les champs marqués en gris (la ligne sélectionnée devient bleu)

Presser Control-C pour copier

Presser Control-V pour insérer



3 Réactiver la protection du document

Vernehmlassungsformular_TabPG_FR (Lecture seule) [Mode de compatibilité] - Microsoft Word

Accueil Insertion Mise en page Références Publipostage Révision Envoyage Compléments Acrobat

Grammaire et Recherche orthographe Dictionnaire Traduction des synonymes Définir la langue

Nouveau commentaire Supprimer Précédent Suivant

Suivi des modifications Bulles Volet Vérifications

Accepter Refuser Suivant Comparer Afficher les documents source Comparer

Protéger un document Protéger

LPTab : procédure de consultation

Remarques générales

nom/société	remarque / suggestion

1. Restrictions de mise en forme
 Limiter la mise en forme à une sélection de styles
Paramètres...

2. Restrictions de modifications
 Autoriser uniquement ce type de modifications dans le document :
Remplissage de formulaires
Sélectionner des parties...

3. Activation de la protection
Êtes-vous prêt à appliquer ces paramètres ? (Vous pouvez les désactiver ultérieurement)
Activer la protection